

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 février 2017

Le lundi 13 février 2017 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 6 février, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, DIOGO Jean, ARPAGIAN Philippe, CAILLETON Thierry, MEUNIER Jean-Michel, BERTRAND Olivier, PANAR Michel, Mmes GIRAULT Stéphanie et SALOMON Josiane.

Absent : Néant.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-CC Val de Charente :

-Modification des statuts : Dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les EPCI à fiscalité propre existants au 9 août 2015, doivent engager, en application des dispositions de l'article 68-1 de la loi NOTRe, une modification de leurs statuts afin de disposer, au plus tard le 31 décembre 2016, de compétences conformes à la nouvelle rédaction de l'article L.5214-16 du CGCT résultant de l'article 64 de la même loi. Le conseil municipal valide à l'unanimité le changement des statuts.

-Transfert de compétence en matière de PLU et carte communale : afin de conserver la maîtrise de l'urbanisme sur notre territoire, le conseil vote contre à l'unanimité.

-M. le Maire expose la situation actuelle quant à la révision libre des attributions de compensation : après plusieurs réunions aucun accord ne se profile. Le conseil municipal attend donc une proposition pour se prononcer.

2-Contrat aidé :

Le contrat CUI-CAE conclu avec M. Pinganaud Julien arrive à son terme le 30 avril 2017. Mme Ginette Danglede sollicite la commune pour réintégrer l'équipe des agents de la voirie, puisqu'elle est de nouveau éligible à ce type de contrat et sans travail. Il est précisé qu'elle a donné pleine satisfaction lors de son précédemment passage. Le conseil municipal autorise toutefois M. le Maire à étudier les différentes demandes de candidature pour ce poste.

3-Demande de subvention FDAC 2017 :

Cette subvention, accordée par le Conseil Départemental, concerne la réfection des voies communales. Ces travaux peuvent être gérés en interne ou cédés à la CC Val de Charente. En ce qui concerne la commune de Courcôme, il a été choisi de conserver la maîtrise de ces travaux et pouvons prétendre à cette subvention tous les 3 ans. Pour 2017, cette aide s'élève à 7 157 € pour un montant minimum de travaux à effectuer à hauteur de 25 000 € TTC. Le conseil donne pouvoir à M. le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

4-Programme de travaux 2017 :

M. Bernard COLIN présente une liste non exhaustive de travaux à réaliser. D'une part il reste des travaux de 2016 non réalisés, et d'autre part des travaux prévus dans le plan quinquennal de gestion des chemins et routes, puis d'autres travaux nécessaires au bon fonctionnement et entretien des biens communaux.

Cette liste sera transmise par mail à chaque conseiller afin que chacun puisse l'étudier et faire d'autres propositions éventuelles.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise M. le Maire à débiter au plus tôt, à prix raisonnable, les travaux d'électricité de la buvette à côté de la halle-auvent.

5-Dossier échange de terrain avec M. Vergnaud :

M. Vergnaud est d'accord sur le principe d'échange de terrains (ceci dans le but de réaliser la mise en place d'une réserve incendie à Magnez par la commune). Cependant il souhaiterait que les frais de bornage soient pris en charge à hauteur de 50% par chacune des parties, le conseil municipal acquiesce en ce sens à l'unanimité (environ 250 €).

6-Questions diverses :

-Point sur les éoliennes : pour la Sté NEOEN rien ne progresse, toujours pas de possibilité de se raccorder à la station électrique de Longchamp. La société NORDEX annonce de son côté que le dossier suit son cours pour l'installation de 3 éoliennes en direction de La Faye.

-Subventions aux écoles : seules les demandes d'aide pour des enfants de la commune fréquentant le RPI des P'tits Loups sont retenues, l'une pour la maternelle de Courcôme (participation de 20 €/élève, 13 enfants en séjour à Lathus 86), l'autre pour les primaires de La Faye (participation de 37€/élève, 10 enfants en séjour à Cerisay 79).

-Contrat de maintenance pour l'entretien des cloches de l'église : la Sté Bodet qui avait fait les travaux de remplacement du beffroi et de remise en place des cloches, propose un contrat de maintenance incluant une visite annuelle, pour un coût de 260 € TTC. Avant de se prononcer un second devis va être fait sur cette prestation.

-Ruines dans le bourg : un rendez-vous est pris avec les propriétaires afin de statuer sur le bâtiment situé en face de l'église (immeuble Valentin). En cas de non réponse, et compte tenu du danger pour les passants et riverains, un arrêté de péril devrait être pris.

-Événements à venir :

* Festival de la lecture : 16 et 17 juin 2017 à Courcôme : la commune participe à ce projet qui est bien avancé.

* 14 juillet et coupe du monde de rampeau : très certainement reconduit.

* Course à pied : sur le thème de « dur et costaud », M. le maire nous demande de réfléchir à ce sujet. Plusieurs personnes sont déjà intéressées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h50.